

DECISION

N°2026/049/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de résidence avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouihet – 76000 Rouen pour la création du spectacle « Petite Fille aux cheveux blancs ». Cette résidence se déroulera au Théâtre des Charmes du lundi 2 mars au mardi 10 mars 2026.

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de résidence est signée avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouihet – 76000 Rouen pour la création du spectacle « Petite Fille aux cheveux blancs ». Cette résidence se déroulera au Théâtre des Charmes du lundi 2 mars au mardi 10 mars 2026.

Article 2 – Cette résidence ne fera l'objet d'aucun apport financier. Les frais de déplacement et de repas ne feront l'objet d'aucune prise en charge.
Le Théâtre du Château prendra en charge les frais d'hébergement de l'équipe (9 personnes) aux 2 appartements de la ville sur la période d'accueil.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 3 mars deux mille vingt-six.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

